

COMMUNE DE BLESSAC

Compte rendu du conseil municipal du lundi 22 février 2016

Etaient présents : Mmes LABOURIER, PENAUD, PEREZ, RIOUBLANC, ainsi que MM, CUISSET, DUMONTANT, DURANT, MAGNAT, RIBOULET, SERRE.

Excusés : Mmes ARTETA, VADIC, FINK TEHERY et MM BERNARD, CHEZEAUD

Secrétaire de séance : Mme PENAUD

Procurations : Mme Artéta à M. Cuisset – Mme Fink-Tehery à M Durand – M. Bernard à Mme Pénaud

Les conseillers présents ont signé les délibérations faites au cours du précédent conseil.

ORDRE DU JOUR

1- Compte de gestion 2015

BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion 2015 dressée par Madame Marie-Hélène BORDERAS, receveur est approuvé à l'unanimité

SERVICE ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2015 dressée par Madame Marie-Hélène BORDERAS est approuvé à l'unanimité.

2- Compte administratif 2015

- BUDGET PRINCIPAL

M. DURAND présente le compte administratif 2015.

Section de fonctionnement : **dépenses : 253 024,64 €**

recettes : 323 575,47 €

Section d'investissement : **dépenses : 100 601,91 € reste à réaliser : 15 270,00 €**

recettes : 74 478,51 €, reste à réaliser : 2 029,00 €

Le compte administratif fait ressortir un excédent de **38 910,12 €**

Il est approuvé à l'unanimité

- **SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2015 du Service d'Assainissement est approuvé à l'unanimité. Il peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation : dépenses : 16 741,94 €

recettes : 8 512,13 €

Section d'investissement dépenses : 5 327,63 €

recettes : 8 884,39 €

Le compte administratif fait ressortir un déficit de **60,48 €**

3- Affectation des résultats

- **BUDGET PRINCIPAL**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

1068 : 88 841,11 €

002 : 38 910,12 €

- **SERVICE ASSAINISSEMENT**

M. le Maire expose au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2013.

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

1068 : 0 €

002 : - 5 626,43 €

Vote : 13 pour

4- Subvention exceptionnelle

Les travaux pour la 2^{ème} tranche de l'église ont été revus à la baisse par l'architecte M. Trapon (environ 76 000.00 € en moins). La consultation sera lancée début mai. Une subvention exceptionnelle de 20 000.00 € sera attribuée par les parlementaires.

Vote : 13 pour

5- Attribution de deux subventions communales

Il a été attribué deux subventions communales exceptionnelles de 500 € chacune, dans le cadre de la participation d'habitants de la commune à des événements sportifs d'envergure nationale et avec une dimension caritative. En l'occurrence, il s'agit du rallye des Gazelles et du 4l Trophy.

Le conseil souhaite encourager les initiatives, dans un cadre précis, et dans le même temps de faire parler positivement de la commune et de ses administrés.

Vote : 13 pour

6- Débat d'orientation budgétaire

L'année 2016 s'annonçant plus difficile avec la baisse des dotations de l'état, le conseil municipal envisage de jouer la prudence quant aux futurs investissements. Une réunion entre les commissions des travaux et des finances est prévue le 04 avril afin de présenter le budget au prochain conseil.

Vote : 13 pour

7- Evaluation des risques professionnels

La commune décide de s'engager dans une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels avec l'aide du centre de gestion pour l'élaboration du Document Unique. La commune percevra une subvention de la CNRACL.

Vote : 13 pour

8- Questions diverses

Concernant "l'argent de poche" proposé aux enfants de 16 à 18 ans de la commune, 7 ou 8 seraient intéressés. Une prochaine réunion déterminera la durée, les travaux à réaliser.

M. Serre fait part d'une réclamation d'un habitant de la commune concernant l'évacuation des eaux usées devant chez lui qui seraient dues au fossé peu profond. M. Magnat va se rendre sur place et faire intervenir l'employé communal afin de résoudre le problème.

M. Serre fait aussi part de son inquiétude quant à la mise en place des prochains compteurs EDF. Sachant que ces compteurs ne seront installés sur la commune que courant 2020, cela laisse du temps à chacun de s'informer de leurs avantages et inconvénients.